



**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**ATTIJARI LEASING**  
**SA au capital de 21. 250.000 DT**  
**Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis**  
**MF : 496311PAM000 RC : B 125651997**

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le **Vendredi 29 Juin 2012 à 15heures** au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2011
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2011;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2011;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2011;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2011 et rectification de celle de 2010;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2011;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2012;
9. Emission d'emprunts obligataires;
10. Emission d'un emprunt subordonné;
11. Nomination d'Administrateurs;
12. Nomination des Commissaires aux Comptes pour la période 2012-2014
13. Franchissement de seuils
14. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**Le Président du conseil**

## Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing à tenir le 29 Juin 2012

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'il lui sont présentés..

Cette résolution est ....

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution est ...

### **TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la correction de l'affectation des résultats de 2010 (transfert compte à compte) et l'affectation des résultats de l'exercice 2011, du report à nouveau débiteur et des modifications comptables:

Correction affectation des résultats de l'exercice 2010 : Le poste Réserves légale retrouve sa situation d'avant 2010, soit de 1 999 636DT au lieu de 1 115 736DT après affectation des résultats 2010 et la différence sera affectée en report à nouveau débiteur pour un montant de 883 900D,

Ainsi corrigé 2010, l'affectation proposée du résultat de 2011:

(Montant en Dinars Tunisien)

<b>Bénéfice de l'Exercice 2011</b>	<b>5 655633</b>
Report à Nouveau débiteur	(883 900)
Modifications Comptables	(683 398)
<b>Résultats à Répartir</b>	<b>4 088 335</b>
Réserves Légales Affectée (Plafond de 10% du Capital)	(125 364)
Dotations à un Fonds Social	(50 000)
<b>Solde à Affecter</b>	<b>3 912 971</b>
Bénéfices à Distribuer	2 125 000
<b>Report à Nouveau</b>	<b>1 787 971</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 15/07/2012

Cette résolution est .....

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2011 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est .....

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2012 à 9 mille dinars.

Cette résolution est .....

### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est .....

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un emprunt subordonné dans la limite de 10 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est .....

### **HUITIEME E RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme:

M..... en tant que nouvel Administrateur représentant.....et ce à compter de cette date jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution est .....

### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2012-2014:  
.....

Cette résolution est .....

### **DIXIEME SOLUTION :**

Les actionnaires ont été informées des franchissements de seuils suivants à la hausse ainsi qu'à la baisse :

Groupe de M Slim MOALLA ayant franchi le seuil de 5% par des achats d'actions en 2012,

M Rached HORCHANI : ayant franchi le seuil de 5% par des achats d'actions en 2012

Groupe STEC ayant franchi à la baisse les seuils de 10% puis de 5% suite à des ventes d'actions en 2012

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est .....



**Convocation à l'Assemblée Générale Extra ordinaire**  
**ATTIJARI LEASING**  
**SA au capital de 21. 250.000 DT**  
**Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis**  
**MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997**

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le **Vendredi 29 Juin 2012 à 16h** au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise en Conformité des Statuts avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et notamment les articles suivants des statuts :  
23, 26, 27, 30, 31, 39 et 44
2. Pouvoirs à donner

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**Le Président du conseil**

**Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de  
Attijari Leasing à tenir le 29 Juin 2012**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'objet des différentes modifications décide la mise en conformité des Statuts de la société Attijari Leasing avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et notamment les articles suivants des statuts :

23, 26, 27, 30, 31, 39 et 44

Cette résolution est ....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est .....